



**RECUEIL DES ACTES
DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE
D'ALSACE**

8 Décembre 2025

Numéro 256

SOMMAIRE

ARRETÉS

2025-060-DAJ - Arrêté portant délégation de signature au sein des Territoires des Solidarités

3



ARRETE N° 2025-060-DAJ

du 8 décembre 2025

Portant délégation de signature au sein des Territoires des Solidarités

LE PRESIDENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;

Vu la délibération n° CD-2021-6-0-1 du 1^{er} juillet 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace constatant l'élection de Monsieur Frédéric BIERRY à la présidence de cette Assemblée ;

Vu la délibération n° CD-2023-1-8-6 du 6 février 2023 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant délégation de compétences au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu l'arrêté n° 2025-058-DAJ du 26 novembre 2025 portant délégation de signature au sein des Territoires des Solidarités ;

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 2025-058-DAJ du 26 novembre 2025 portant délégation de signature au sein des Territoires des Solidarités est abrogé.

Article 2 :

Les agents responsables, dont les noms et fonctions suivent, reçoivent, chacun en ce qui le concerne, délégation aux fins de signer tous actes relevant de leurs attributions, au regard des missions de la Direction et de chacun des Services qui la composent.

Cette délégation s'étend notamment aux actes listés en annexe au présent arrêté et est appliquée comme suit :

- 1 - délégation à titre principal ;
- 2 et suivants - délégation à titre subsidiaire en cas d'absence ou d'empêchement de 1, puis d'absence ou d'empêchement simultané des délégataires précédents.

En cas de vacance de poste signalée par le sigle « NN » (non nommé-e) au sein du présent arrêté, la délégation de signature reçue par l'agent concerné est de plein droit attribuée au(x) délégataire(s) suivant(s), selon l'ordre mentionné pour chaque acte au sein des annexes au présent arrêté.

Article 3 : Territoire Nord Alsace Haguenau - Wissembourg

- Madame Elisabeth DE LA MICHELLERIE, Déléguée Territoriale des Solidarités.

3.1 Action sociale de proximité

- Madame Kim LIEM, Cadre Territoriale Action sociale de proximité ;
- Madame Gaëlle LE JAN, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Campagne ;
- Madame Farida LOURGUIOUI, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Bande Rhénane ;
- Madame Céline BILGER, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Ville ;
- Madame Cathie LAZARUS, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Sauer-Lauter ;
- Madame Sandra JUD, Conseillère Territoriale en Action Sociale.

3.2 Insertion et emploi

- Madame Martine CASPAR, Conseillère Territoriale Insertion, pour le périmètre d'intervention des équipes territoriales médico-sociales Ville et Campagne ;
- Madame Carole BOIZET, Conseillère Territoriale Insertion, pour le périmètre d'intervention des équipes territoriales médico-sociales Sauer-Lauter et Bande Rhénane.

3.3 Autonomie

- Madame Anaïs SPINDLER, Cadre séniors, pour le périmètre d'intervention des équipes territoriales médico-sociales Sauer-Lauter et Bande Rhénane ;
- Madame Myriam STURTZER, Cadre séniors, pour le périmètre d'intervention des équipes territoriales médico-sociales Ville et Campagne.

Article 4 : Territoire Eurométropole de Strasbourg

- Madame Clémentine ALBERTONI, Déléguée Territoriale des Solidarités.

4.1 Action sociale de proximité

- Madame Diane DISS, Cadre Territoriale Action sociale de proximité ;
- Madame Virginie MARTIN, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale de Bischheim ;
- Madame Rachel ARBOGAST, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale de Schiltigheim ;
- Madame Laurence POPADINEC, Conseillère Territoriale en Action Sociale, pour le périmètre d'intervention des équipes territoriales médico-sociales Bischheim et Schiltigheim ;
- Monsieur Rémi BOUCHARD, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale des 4 vents ;
- Madame Virginie HOT, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale des Tanneries ;
- Madame Emilie CHATRAS, Conseillère Territoriale en Action Sociale, pour le périmètre d'intervention des équipes territoriales médico-sociales 4 vents et Tanneries.

4.2 Insertion et emploi

- Madame Nathalie MANGALLON, Conseillère Territoriale Insertion, pour le périmètre d'intervention des équipes territoriales médico-sociales Bischheim et Schiltigheim ;
- Madame Elisabeth PFISTER, Conseillère Territoriale Insertion, pour le périmètre d'intervention des équipes territoriales médico-sociales 4 vents et Tanneries.

Article 5 : Territoire Ouest Alsace Saverne - Molsheim

- Monsieur Jean-Luc MENG, Délégué Territorial des Solidarités.

5.1 Action sociale de proximité

- NN, Cadre Territorial(e) Action sociale de proximité ;
- Madame Marie SCHNEIDER, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Plaine ;
- Monsieur Alexandre PERRAT, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Vergers ;
- Monsieur Eric MALLET, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Bruche ;
- Madame Valérie BELLARD, Conseillère Territoriale en Action Sociale, pour le périmètre d'intervention des équipes territoriales médico-sociales Vergers et Plaine.
- Madame Séverine VOEGELIN, Conseillère Territoriale en Action Sociale, pour le périmètre d'intervention de l'équipe territoriale médico-sociale Bruche, jusqu'au 15 février 2026.

5.2 Insertion et emploi

- Madame Manon MAURIZI WEISSE, Conseillère Territoriale Insertion.

5.3 Autonomie

- Madame Céline OSTERMANN, Cadre séniors, Responsable Molsheim ;
- Madame Claudia SCHAEFFTER, Cadre séniors, Responsable Saverne.

Article 6 : Territoire Centre Alsace

- Madame Peggy REMY, Déléguée Territoriale des Solidarités, à compter du 1^{er} janvier 2026.

6.1 Action sociale de proximité

- NN, Cadre Territorial(e) Action sociale de proximité ;
- Monsieur David GIOP, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Grand Ried ;
- Madame Céline MICHEL, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Piémont ;
- Madame Catherine LAQUESTE, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Giessen ;
- Madame Emilie LALLEMAND, Conseillère Territoriale en Action Sociale.

6.2 Insertion et emploi

- Madame Sophie ANDRE, Conseillère Territoriale Insertion, pour le périmètre d'intervention des équipes territoriales médico-sociales Giessen et Grand Ried ;
- Madame Aurélia FLAUS, Conseillère Territoriale Insertion, pour le périmètre d'intervention des équipes territoriales médico-sociales Piémont et Bruche.

6.3 Autonomie

- Madame Amandine GOEPFERT, Cadre Séniors.

Article 7 : Territoire Région de Colmar

- Madame Sylvie HUIN, Déléguée Territoriale des Solidarités.

7.1 Action sociale de proximité

- Madame Nadine RAUSCHER, Cadre Territoriale Action sociale de proximité ;
- Madame Bénédicte CLAUDEPIERRE, Cheffe de service adjointe Territoire de Solidarités Colmar Ouest ;
- Madame Geneviève VURPILLAT, Cheffe de service adjointe Territoire de Solidarités Colmar Sud ;
- Madame Linda BAZINE, Cheffe de service adjointe Territoire de Solidarités Colmar Est ;
- Madame Marie-Odile MEYER, Cheffe de service adjointe Territoire de Solidarités de la Couronne Colmarienne ;
- Madame Christelle LASSIAT, Cheffe de service adjointe Territoire de Sainte-Marie-aux-Mines ;
- Madame Nourit ABENAIM, Cheffe de service adjointe Territoire de Solidarités de Neuf-Brisach Ensisheim ;
- Madame Catherine REES, Cheffe de service adjointe Territoire de Solidarités de Guebwiller.

7.2 Autonomie

- Monsieur Bruno BODET, Cadre séniors, pour le périmètre d'intervention du Territoire de Solidarités de Colmar ;
- Monsieur Luc VERBESSELT, Cadre séniors, pour le périmètre d'intervention des Territoires de Solidarités de la Couronne colmarienne, de Neuf-Brisach Ensisheim, de Guebwiller et de Sainte Marie-aux-Mines.

Article 8 : Territoire Agglomération de Mulhouse

- Madame Mélanie ROUECHE, Déléguée Territoriale des Solidarités.

8.1 Action sociale de proximité

- Monsieur Sébastien LAVOUE, Cadre Territorial Action sociale de proximité, jusqu'au 28 février 2026 ;
- Madame Magali ZUMKELLER, Cheffe de service adjointe Territoire de Solidarités de la Couronne mulhousienne Ouest ;
- Madame Florie MEYER, Cheffe de service adjointe Territoire de Solidarités de la Couronne mulhousienne Est ;
- Madame Magali HEISSAT, Cheffe de service adjoint Territoire de Solidarités Mulhouse Nord Ouest ;
- Madame Rebecca NUSSBAUMER, Cheffe de service adjointe Territoire de Solidarités Mulhouse Sud Ouest ;
- Madame Dalila MANSOURI, Cheffe de service adjointe Territoire de Solidarités Mulhouse Centre Ouest ;
- Madame Sylviane ROSSE, Cheffe de service adjointe Territoire de Solidarités Mulhouse Sud Est ;
- Madame Natacha WURTZ, Cheffe de service adjointe Territoire de Solidarités Mulhouse Nord Est ;
- Madame Lydia STURM, Cheffe de service adjointe Territoire de Solidarités Mulhouse Centre Est.

8.2 Autonomie

- Madame Pascale CARDOSO, Cadre séniors, pour le périmètre d'intervention du Territoire de Solidarités de la Couronne mulhousienne ;
- Madame Emilie TAVIGNOT, Cadre séniors, pour le périmètre d'intervention du Territoire de Solidarités de Mulhouse.

Article 9 : Territoire Sud Alsace Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller

- Madame Sandra NUSSBAUM, Déléguée Territoriale des Solidarités, à compter du 1^{er} mars 2026.

9.1 Action sociale de proximité

- NN, Cadre Territorial(e) Action sociale de proximité ;
- Monsieur Gaël BENAD, Chef de service adjoint Territoire de Solidarités Altkirch ;
- Madame Laetitia NUSSBAUMER-RUEHER, Cheffe de service adjointe Territoire de Solidarités Saint-Louis ;
- Monsieur Nicolas GILLET, Chef de service adjoint Territoire de Solidarités Thann.

9.2 Autonomie

- Madame Aline SPATARO, Cadre séniors.

Article 10 : Pour le territoire alsacien

- Madame Charlotte REMY, Conseillère Territoriale d'Insertion volante du Service Appui et Innovation Sociale de la Direction Action Sociale de Proximité, amenée à assurer des missions de remplacement/renfort de Conseiller Territorial d'Insertion, selon affectation, pour le territoire Bas-Rhinois ;
- Madame Farida LOURGUIOUI, Cadre de l'équipe de remplacement du Service Ressources Humaines Solidarité de la Direction Appui et Pilotage des Solidarités, amenée à assurer des missions de remplacement, selon affectation, pour le territoire Bas-Rhinois ;
- Madame Sandrine ILLANA, Cadre de l'équipe de remplacement du Service Ressources Humaines Solidarité de la Direction Appui et Pilotage des Solidarités, amenée à assurer des missions de remplacement de Chef de service adjoint, selon affectation, pour le territoire Haut-Rhinois.

Article 11 :

Les agents délégataires, cités dans les articles qui précèdent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité et publié sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace – recueil des actes (www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/).

Le Président



Frédéric BIERRY

TERRITOIRES	Actes faisant grief délégués	Délégué Territorial des Solidarités	Cadre territorial Action sociale de proximité	Responsable d'équipe (ou cadre de remplacement)	Responsable d'équipe (ou cadre de remplacement)	Conseiller Territorial Insertion (ou CTI Volant)	Conseiller Territorial en Action Sociale
Territoire Nord Alsace Haguenau - Wissembourg, Territoire Eurométropole de Strasbourg, Territoire Ouest Alsace Saverne - Molsheim, Territoire Centre Alsace	Décisions relatives aux aides administratives à domicile dans le cadre de la protection de l'enfance (hors Aide Educative à Domicile - AED) : Aide Financière d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE)	4	3	2			1
	Décisions relatives aux aides administratives à domicile dans le cadre de la protection de l'enfance (hors Aide Educative à Domicile - AED) : Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF), aide ménagère, Mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF)	3	2	1			
	Décisions relatives à l'Aide éducative à domicile (AED), décisions relatives aux Tiers bénévoles Administratifs (TBA), parrainages et accueils administratifs.	3	2	1			
	Saisines judiciaires au procureur de la république au bénéfice des majeurs vulnérables	3	2		1		
	Tous actes relatifs aux Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) simple (1) sauf sur le Territoire de la Ville de Strasbourg	3	2				1
	Tous actes relatifs au Fond d'aide aux jeunes (FAJ) (hors transfert de compétence EMS)	3	2				1
	Toutes décisions relatives aux Fonds de solidarité pour le logement (FSL) territorialisé (hors transfert de compétence EMS) sauf sur recours gracieux	3	2		1		
	Décisions favorables sur recours gracieux relatives aux Fonds de solidarité pour le logement (FSL)	2	1				
	Tous actes relatifs à l'Aide personnalisée à l'insertion et l'emploi (APIE) (sauf sur le Territoire de la Ville de Strasbourg) : accord, refus, y compris sur recours gracieux	3	2			1	
	Décisions de suspensions administratives dont une copie doit également être adressée aux organismes payeurs que sont la CAF et la MSA	3	2			1	
	Toutes décisions de sanction RSA sauf sur le Territoire de la Ville de Strasbourg	3	2			1	
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	3	2		1		

TERRITOIRES	Actes faisant grief délégués	Délégué Territorial des Solidarités	Cadre Territorial Action sociale de proximité	Chef de service adjoint (ou Cadre de remplacement) ou Cadre seniors	Chef de service adjoint (ou Cadre de remplacement)
Territoire Région de Colmar, Territoire Agglomération de Mulhouse, Territoire Sud Alsace Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller	Décisions relatives aux aides administratives à domicile dans le cadre de la protection de l'enfance : Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF), aide ménagère, Allocation d'aide à l'enfance (AAE), Aide Financière d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE), Aide éducative à domicile (AED), Mesure d'investigation de proximité (MIP), Mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF), décisions relatives aux Tiers bénévoles Administratifs (TBA), parrainage et accueils administratifs	3	2		1
	Tous actes relatifs aux Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) simples (1)	3	2	1	
	Décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	2	1		



COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG cedex 9
100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex

www.alsace.eu

Direction des services de l'Assemblée

Directeur de la publication : Frédéric Bierry, Président de la Collectivité européenne d'Alsace